



1200221606

DATE DEPOT : 2012-01-09
NUMERO DE DEPOT : 2012R002213
N° GESTION : 2010B13121
N° SIREN : 334457710
DENOMINATION : VISIT EUROPE
ADRESSE : 44 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS
DATE D'ACTE : 2011/11/23
TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
NATURE D'ACTE :



RAPPORT SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL

VISIT EUROPE





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de un million huit cent mille euros (1.800.000 €), opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital donnera lieu à émission de 120.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros (15 €).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- Les informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration sur les motifs de la suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- La sincérité des informations chiffrées tirées de la situation intermédiaire établie de la société sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport du Conseil d'Administration ;
- Le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital, appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

A Val de Reuil, le 23 novembre 2011



Le commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE DE L'OUEST
Représentée par Jean-François THIBOUT